



CARTE SCOLAIRE 2014 : CTSD du lundi 7 avril 2014

Le CTSD chargé d'examiner la proposition de carte scolaire de l'Inspecteur d'Académie pour la rentrée de septembre 2014 s'est réuni ce lundi 7 avril sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie, accompagné de Mme MAIRE, IEN adjointe, de M. DECLÉ, Secrétaire Général et de Mme GIRAN, Chef de la DETOS 4.

Aucun IEN n'était présent en raison de leur participation aux jurys de concours du CRPE dont les oraux se déroulent actuellement.

Après avoir entendu les déclarations préalables des organisations syndicales, l'Inspecteur d'Académie a rappelé que la préparation de la carte scolaire était un exercice d'équilibre entre le maintien des moyens pour la réussite des élèves dans le cadre de l'ambition de l'Ecole et la mise en œuvre des priorités définies par le ministère, avec les moyens attribués au département.

Il a rappelé que les prévisions d'effectifs faisaient apparaître une baisse de - 142 élèves et que la dotation ministérielle était de + 4 postes, ce qui était une façon de reconnaître la difficulté de notre département.

Il a également tenu à rappeler les 4 priorités qui s'imposent à lui :

- Prendre en compte l'évolution de la démographie ;
- ASH : avec la priorité du handicap : 1 poste autisme créé ;
- Promouvoir l'Ecole du Numérique : 1 TICE par circonscription ;
- Mettre en marche la réforme de l'Education prioritaire avec la mise en place des REP +.
- **Avec une autre priorité nationale** : Assurer le développement des dispositifs "*Plus de maîtres que de classes*" et "*Scolarisation des moins de 3 ans*"

Avant d'examiner la liste de ses propositions, l'Inspecteur d'Académie a annoncé qu'il ne procéderait à aucune modification lors de ce présent CTSD, se contentant d'entendre et de prendre note des remarques et avis des représentants des personnels et qu'il se réservait la possibilité de modifier ses propositions lors de la réunion du CDEN du lundi 14 avril.



Il a ajouté qu'il disposait de 8,25 postes en réserve qu'il utiliserait pour revenir sur quelques situations de fermetures très tendues mais aussi pour augmenter la brigade de remplacement.

Il a dit qu'il ne garderait aucun poste en réserve pour assurer la rentrée de septembre et que tout serait utilisé d'ici la fin juin pour permettre aux équipes pédagogiques de préparer la rentrée en connaissance de cause.

Toutes les situations ont été examinées les unes après les autres. Sur Amiens le DASEN a précisé que dans le cadre des REP +, un dispositif « *accueil des – de 3 ans* » pourrait être créé sur plusieurs écoles maternelles. Tous les 2 ans seraient regroupés sur une seule école puis seraient répartis sur l'ensemble des écoles maternelles en petite section.

Le DASEN a réaffirmé que les 2 ans sont comptabilisés dans les effectifs de toutes les écoles à l'encontre de ce que certains IEN avaient annoncé.

Le DASEN prendra donc ses décisions le LUNDI 14 AVRIL lors du CDEN.

QUESTIONS DIVERSES :

Le projet d'école devra être validé pour la fin de l'année scolaire.

Monsieur Dècle a précisé que les enseignants « sapeurs pompiers volontaires » pourront s'engager dans une formation.